

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an.....	\$4.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

H. Beaugrand,
Editeur - Propriétaire.

Bureaux :
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOI, dans LA PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de LA PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

Cartes d'affaires.

ROY & BOUTILLIER
AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath
SYNDICS et COMPTABLES

64 et 68 Rue St. Jacques.
MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel pour la cité de Montréal,
C. O. PERRAULT, Syndic officiel pour le District de Montréal,
D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

Husmer Lanctot, B. C. L.
AVOCAT
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,
Montréal.
Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

R. & L. LAFRAMME
AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

Adelard P. Forget B.C.L.
AVOCAT
No. 33 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS
69 Place Jacques-Cartier 69
MONTREAL.
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL. A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

J. E. ROBIDOUX
Avocat.
10 RUE ST. JACQUES
Montréal.

E. U. PICHE,
AVOCAT et Conseil de la Reine
BUREAU :
223 Rue Notre-Dame.
Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais
marchands-épiciers.

M. PICHÉ, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury au civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B. — Substitut du Procureur Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché pourra également s'occuper de la "poursuite," aussi bien que de la "défense" des accusés, en matière criminelle.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle de Chine. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur nature. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

ARCHAMBAULT
Artiste Photographe
300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en bois noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et vous en ferez un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

ADMINISTRATION.

"LA PATRIE"
Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Les frais de port sont à la charge de l'éditeur propriétaire.
L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT :

Un an.....	\$4.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

Le numéro 1 cent.

Par le porteur, à domicile, en ville
8 cts PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL: 22 & 24 RUE ST. GABRIEL ANNONCES.

Dix cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,
EDITEUR DE LA PATRIE
MONTREAL.

Montréal, 7 Avril, 1879.

COURRIER.

Quelles sont les armes employées par les conservateurs dans les insurrections ?

— Des arcs d'arbres !

M. Coursois a parlé ; il ne lui reste plus qu'à dire quelque chose. Son discours a été envoyé à la *Minerve* deux jours avant qu'il le prononçât.

La *Gazette* de ce matin insinue que la motion Mousseau était une maladresse, et elle dit que le député de Bagot aurait dû consulter le parti avant de le compromettre.

La *Minerve* cherche ce matin des prétextes à réconciliation entre le gouvernement et ses partisans québécois. Elle soutient en style ambigu la monstrueuse doctrine constitutionnelle de l'irresponsabilité du ministère et dit que la motion Mousseau n'est pas une motion de non confiance ; mais qu'est-ce donc, alors, que le gouvernement responsable ? Le Parlement peut-il s'attaquer à la Couronne, et les ministres du cabinet pourraient-ils voter l'adoption d'une semblable résolution ? Si les ministres se prononcent contre la motion et qu'elle soit adoptée, ne doivent-ils pas se retirer, et le gouverneur pourrait-il garder comme aviseurs des hommes d'accord avec une majorité qui aurait pris une pareille attitude ? En vérité ces hérésies ne nous surprennent plus, mais nous confondent ; et si M. Langevin va soutenir de semblables théories en Angleterre, le parti conservateur est voué au ridicule éternel. La *Minerve* n'est pas satisfaite du départ de M. Langevin ; nous le croyons, parlons, bien.

C'est une de ces consolations que sir John a toujours à sa disposition pour sécher les larmes de ses grands enfants de la province de Québec. Nous croirait-on dans les secrets du bureau de *Downing street* si nous prédisons que la mission du maître général des postes va être couronnée par un fiasco ? C'est pourtant le sort inévitable qui l'attend. La question devant, cette fois, être jugée sur son mérite, la décision sera certainement que l'intervention du pouvoir fédéral était inconstitutionnelle et illégale. Les autorités impériales déclareront aussi que M. Letellier avait le droit incontestable de faire ce qu'il a fait, comme le peuple a déclaré qu'il avait eu raison d'user de ce droit. Après cela la *Minerve* pourra prêcher l'insurrection, et mettre en réquisition toutes les arbalètes de ses abonnés.

La position de sir John A. Macdonald.

Le chef du cabinet savait que la résolution présentée par M. Mousseau, eût-elle été adoptée cinq cent fois de suite par la Chambre, ne pouvait amener aucun résultat pratique. Il savait que le Parlement n'avait aucune espèce de qualité pour juger le différend provincial qu'on lui soumettait, et que la révocation d'un lieutenant-gouverneur était, pour le pouvoir fédéral, *ultra vires*. C'est la conscience qu'il avait de son impuissance qui l'a fait s'abstenir d'abord de présenter lui-même la résolution et, après qu'elle eut été passée dans la Chambre, qui l'a fait hésiter à prendre la détermination que les maladroits conservateurs de notre province lui ont imposée. Mais enfin, il a dû plier sous leur pression et aviser le gouverneur-général de destituer le lieutenant-gouverneur de Québec. Le marquis de Lorne a refusé de se conformer à cet avis, et il a renvoyé toute l'affaire en Angleterre. Quelle est maintenant la position de sir John ?

Nos adversaires parlent beaucoup, de ce temps-ci, du gouvernement responsable. Le principe fondamental de ce système de gouvernement, ils ne doivent pas l'ignorer, c'est la complète irresponsabilité de la couronne et la non moins complète responsabilité du ministre. Tous les actes du gouverneur général ne peuvent être attribués qu'à ses aviseurs. En conséquence, ce n'est pas le marquis de Lorne qui refusa la question au bureau colonial, c'est sir John A. Macdonald et ses collègues du cabinet. Le premier ministre a accepté cette responsabilité en ne remettant pas immédiatement son portefeuille entre les mains de Son Excellence après que celle-ci eut refusé de se conformer à son avis. Son devoir, s'il eut eu la moindre délicatesse, le plus petit scrupule constitutionnel, était de se retirer, lorsque son conseil était mis de côté ; mais puisqu'il a choisi d'en agir autrement, à lui la responsabilité de l'acte que les conservateurs réprouvent avec tant de violence.

Leurs attaques contre le représentant de la couronne nous porteraient à croire qu'il ne connaît pas la notion la plus rudimentaire du système qu'ils disent cher à leurs cœurs, si nous ne savions que la passion obscurcit toujours le jugement et qu'ils sont prêts à soutenir toutes les absurdités, — comme ils le font depuis un an, — pour parvenir à leurs fins, la possession du pouvoir.

Sir John A. Macdonald est donc responsable de la transmission au gouvernement impérial de la question Letellier. Il ne peut se cacher derrière le gouverneur-général, dont la personne n'est jamais en cause ; et c'est sur lui que doit retomber la condamnation que la *Minerve* veut faire peser sur le marquis de Lorne.

La motion Mousseau.

M. Mousseau va aujourd'hui présenter à la Chambre la motion suivante :

« Qu'il soit résolu que cette Chambre est d'opinion que le fait de soumettre l'avis donné par le Conseil Privé du Canada à la considération de ses aviseurs de Sa Majesté en Angleterre, sur une question d'un caractère purement administratif, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, est subversif de tout principe du gouvernement responsable accordé au Canada. »

Nous ne savons quelle attitude le parti réformiste va prendre sur cet

ordre du jour de non-confiance dans le cabinet. Prise dans un sens général, cette résolution pourrait, peut-être être adoptée, parce que — puisque nous avons le gouvernement responsable, — nous ne pouvons, sans abandonner une partie de nos droits politiques, consentir à soumettre à la révision des autorités impériales les avis donnés par le conseil privé du Canada sur les questions d'un caractère purement administratif ; mais, rapprochée de la décision du marquis de Lorne cette résolution perd son cachet général pour se particulariser à un acte que l'opposition approuve. C'est notre prétention que le règlement de l'affaire Letellier n'est pas, de par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, du ressort ni de la compétence de l'autorité fédérale.

En sanctionnant l'acte de 1867 la Grande Bretagne a garanti aux provinces qui formaient la nouvelle confédération leur autonomie respective ; et c'est, par conséquent, à l'autorité impériale, de laquelle seule nous dépendons, de nous protéger contre les empiètements du pouvoir fédéral. Voilà pourquoi, croyons-nous, l'opposition ne peut voter une motion qui comporte en tel blâme pour un acte que nous avons approuvé. Cette motion est une motion de non-confiance dans l'administration. Les réformistes qui voteront contre pourront faire des réserves et déclarer que tout en n'ayant pas confiance dans le ministère ils ne peuvent toutefois approuver une résolution qui anéantirait le principe de la thèse qu'ils ont soutenue.

Il n'est pas impossible que cette motion soit déclarée hors d'ordre.

Leur perspicacité.

On lira sans doute avec plaisir les articles pleins de certitude candide et sereine que publiait la presse réactionnaire avant le 3 avril courant.

(*Minerve* du 31 octobre.)

« Comme on le voit, il ne reste pas un seul argument en faveur du droit exclusif du Gouverneur d'agir dans le cas sans examen. Il n'est pas plus difficile pour le gouvernement de destituer M. Letellier de St. Just qu'il ne lui est difficile de nommer un juge à une place vacante. »

(*Pionnier de Sherbrooke* 22 nov. 1878.)

« La chute de M. Letellier va entraîner infailliblement celle de ce pauvre cabinet Joly. C'est tout naturel, la cause du mal étant disparue, le mal disparaît ensuite promptement. Ainsi passera le gouvernement fruit d'un attentat contre la constitution et contre la liberté du peuple. Inutile de dire que toutes les nominations faites par ce gouvernement de contrebande sont entachées de nullité, et que le ministère qui va nous arriver, se rendrait complice des actes déshonorants du présent cabinet, s'il laissait les moindres traces du passage de Letellier-Joly dans les régions du pouvoir. »

Puisque nous sommes à pronostiquer, pourquoi ne parlerions-nous pas du successeur de M. Joly ? Le temps, suivant nous, serait arrivé où nous devrions donner au *Leader* Anglais de cette Province, l'avantage de former une administration. Car si nous sommes de ceux qui tiennent à ce qu'on respecte notre sentiment national, nous sommes aussi pleins d'égards pour ceux de nos concitoyens d'origine différente, et nous serions heureux de leur montrer, dans l'occasion présente, toute la déférence que nous avons pour eux.

D'après la députation actuelle, quel est le *leader* reconnu de la phalange Anglaise à Québec ? M. Baker est

monté aux Communes, et M. Irvine a cru devoir passer dans le camp adversaire, il reste donc l'honorable M. Robertson. Ses talents et ses capacités le qualifient certainement pour cette position, et pour nous qui le connaissons plus particulièrement que ceux qui n'ont pas l'occasion de vivre dans le milieu où il se trouve, nous le verrions, avec plaisir, arriver à cette place de confiance.

(*Canadien*, 6 décembre 1878.)

Notre désir n'est pas d'amoindrir la position de lieutenant-gouverneur, nous voulons seulement la définir avec autant de fidélité que possible. Il doit faire rapport au gouvernement central de tout ce qui pourrait lui paraître un empiètement sur le domaine de l'autorité fédérale ou une violation du pacte fédéral. En dehors de cela, il est à la tête du gouvernement pour y faciliter, par sa présidence impartiale, le jeu des institutions parlementaires, et des ministères responsables envers le peuple de la province. Du moment qu'il descend de sa présidence pour se ranger du côté d'un parti politique, il manque au devoir essentiel de sa position, et brise l'harmonie de notre rouage constitutionnel. Si pour favoriser son parti, il abuse des pouvoirs que la constitution n'a pas pris le soin de lui interdire, il devient prévaricateur, et sa démission s'impose comme un devoir impérieux à ceux qui ont autorité sur lui.

Car, remarquons le bien, ces lieutenants-gouverneurs n'ont pas d'instructions, spéciales à suivre, ils ne sont pas chargés de faire valoir une politique plutôt qu'une autre, il ne saurait avoir une autre ambition que la prospérité de la province, en autant que cette prospérité n'est pas au détriment de la confédération. Toute ingérence officielle pour faire pencher la balance du pouvoir en faveur d'un parti est une violation de nos libertés. En un mot, son véritable rôle, si l'on tient compte du but qu'avait le législateur, est d'être le complément passif de notre outillage constitutionnel. Du moment que le délégué de l'autorité fédérale se mêle à la lutte des partis toute l'économie de notre système politique est bouleversée, l'union fédérale est minée à sa base même et l'on sent tout de suite, comme il est arrivé en effet, que toutes nos libertés sont menacées.

Pour refuser à la province de Québec l'acte de justice qu'elle demande, il faudrait que les dépositaires de l'autorité centrale fussent disposés à nous faire entrevoir la fédération, non comme un régime de gouvernement libre et d'autonomie provinciale, mais comme un retour au règne abhorré des proconsuls et des satrapes.

(M. Tarte dans sa correspondance du 29 mars.)

Pour un je suis heureux d'assister, au début de ma carrière, à ce drame où les passions, les faiblesses, les intérêts, les préjugés, les intrigues, apparaissent tour à tour sur la scène. Au milieu de ce pélo-mêle, j'ai constaté, une fois de plus, que ceux qui vont droit leur chemin sont ceux qui se tiennent le mieux d'affaire.

A tous événements, vous aurez avant peu du nouveau, et nos lecteurs n'ont pas un siècle à attendre dans l'anxiété la fin de leurs incertitudes. Le *Canadien* a un passé auquel il ne failira pas si l'heure du combat sonnera. Fondé pour défendre nos libertés, il reste fidèle à sa mission, envers et contre tous. La lutte ne fait peur à aucun de nous, les sacrifices ne nous content pas.

Avec toute la province nous exigeons la démission de M. Letellier.

Avec toute la province nous attendons patiemment.

Avec toute la province nous combattons ceux qui nous refuseraient justice.

Nous voulons le gouvernement responsable, le respect des droits du parlement, la droiture dans les chefs politiques, l'exécution des promesses faites.

Club St. Jean Baptiste.

Plusieurs jeunes négociants, employés de commerce et artisans de la rue Ste. Catherine se sont réunis dernièrement dans l'intention de fonder un club qui aurait pour but la récréation honnête et intelligente de ses membres, en dehors des occupations quotidiennes de chacun. Ce club qui a pour nom : « Club St. Jean Baptiste, » a été définitivement organisé il y a quelques jours et une salle spacieuse et bien éclairée a été louée au No. 217, rue Ste. Catherine au-dessus du magasin qu'occupait autrefois la maison A. Pilon et Cie. Quatre magnifiques tables de billard ont été achetées et tous les journaux quotidiens français et anglais sont à la disposition des membres. Une buvette est attachée à la salle où les membres peuvent acheter à prix modérés toutes espèces de boissons de tempérance. Les liqueurs enivrantes sont strictement exclues de la salle, et nous sommes heureux de pouvoir féliciter nos jeunes compatriotes de l'heureuse idée qu'ils ont eue de se grouper dans le but de se récréer honnêtement tout en faisant la part de l'instruction par l'établissement d'une salle de lecture dans leur club. L'ouverture de la salle a eu lieu samedi dernier, mais le club sera inauguré dans quelques jours par une soirée que se propose d'organiser le bureau de direction qui est composé comme suit :

Léon Derome, président ; Elz. Derome, vice-président ; J. O. Bétournay, secrétaire ; Al. Lapointe, asst.-sec ; D. Lapointe, trésorier ; A. Pelletier, asst.-trés. ; Philias Roy, gérant ; David Corriveau, fils, asst.-gérant ; Joseph Robert, fils, secrétaire correspondant ; Joseph Richard, fils, bibliothécaire.

Nous prenons l'occasion de souhaiter beaucoup de succès aux membres du Club St. Jean Baptiste dans leur entreprise, qui mérite l'encouragement de la jeunesse canadienne de Montréal.

VARIÉ.

Entendu l'autre jour au palais de Justice.

On juge un monsieur qui a commis de nombreuses indécences.

Le président lui adresse de sévères remontrances et lui parle en termes très-fermes.

Le prévenu paraît ennuyé de cette admonestation, puis il s'écrie avec colère :

— Monsieur le président, condamnez-moi, mais ne me flétrissez pas.

Chez le juge d'instruction.

L'accusé, d'un air contrit :

— Oui, je l'avoue en rougissant, j'ai pénétré chez lui pour le voler ; mais je n'ai jamais eu l'idée de tremper mes mains dans son sang !

— Soit, vous n'en avez pas eu l'intention. Mais s'il avait entendu du bruit, s'il avait appelé ; si... ?

L'accusé, changeant brusquement de ton et d'allure :

— Oh ! du moment que c'est lui qui aurait commencé, ça, c'est autre chose !

Je trouve cette pensée profondément mélancolique sur un album.

« Comme les dépêches télégraphiques, les serments d'amour ne sont généralement que de vains mots ! »

Orthographe imparfaite, mais belle leçon de grammaire pour le cœur !

NOMINATIONS.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination de Commissaires. Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur par un ordre en conseil, en date du 29 mars 1879, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles :

BUREAU DU SECRETAIRE.

Québec, 31 mars 1879. Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de nommer Louis Beaulieu, Basile Cloutier, William Moore, Isidore Charbonneau, Louis Aicida Filiatrault, François Latour et Frederick Bell, écuycrs, commissaires pour la décision sommaire des petites causes pour la paroisse de Saint-Sauveur, dans le comté de Terrebonne. Ancienne commission révoquée.

Québec, 2 avril 1879. Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur en Conseil de nommer Pierre Bériau, écuycr, notaire, de la ville de Farnham, dans le comté de Missisquoi, greffier de la Cour de Circuit dans et pour le comté de Missisquoi, dans la ville de Farnham.

Québec, 31 mars 1879. Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de nommer les messieurs dont les noms suivent, commissaires pour la décision sommaire des petites causes, savoir :

Pour la paroisse de Sainte-Monique, comté de Nicolet.—M. Etienne Beauchemin, Léon Marcotte, Sévère Régné, Bénoni Laplante, Joseph Gilbert, Charles Milot et Félix Boisclair.

Pour la paroisse Saint-Bruno, comté de Chambly.—M. Raphaël Lavoie, Dosithé St. Pierre, Frank Bruneau, Benjamin Shédler et Joseph Charon.

Pour la paroisse de Saint-Joseph du Lac, comté des Deux-Montagnes.—M. Jean-Marie Daragon, Jean-Baptiste Belaire et Léandre Lavallée, fils d'Alexis. Anciennes commissions révoquées.

Québec, 4 avril 1879. Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de choisir d'associer à la commission de la paix les personnes dont les noms suivent à savoir :

Pour le district d'Arthabaska.—John Wadleigh et William Burrell, du township de Durham, dans le comté de Drummond; et Charles Pacaud, du township de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska.

Pour le district de Bedford.—Daniel Conner, Jacques Sénécas, Hyacinthe Guillette et Joseph Couture, du township de Stanbridge, dans le comté de Missisquoi.

Pour le district de Québec.—Joseph Louis, Junior, de la cité de Québec; et William Edward Holmes, de la paroisse de Saint-Sauveur, dans le district de Québec.

Pour le district d'Ottawa.—David Cornu, de la paroisse de l'Ange Gardien, dans le comté d'Ottawa.

Pour le district de Terrebonne.—Jean Marie Daragon, Jean-Baptiste Bélaire et Léandre Lavallée, fils d'Alexis, tous de la paroisse de Saint-Joseph du Lac, dans le comté des Deux-Montagnes.

Pour le district des Trois-Rivières.—Henri Lotaire Cantin, de la paroisse de Sainte-Marie de Blandford, dans le comté de Nicolet; et Abraham Décoteau, de la paroisse de Saint-Samuel, dans le dit comté.

Pour le district de Saint-Hyacinthe.—George Fraser Burnett, de la cité de Saint-Hyacinthe.

Il a aussi plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer Philiat Sirois, écuycr, de la paroisse de Notre Dame de Bonsecours de l'Îlet, dans le comté de l'Islet, commissaire per delictum testamentum.

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de nommer des commissaires pour la décision sommaire des petites causes les personnes dont les noms suivent, savoir :

Dans la paroisse de Sainte-Monique, dans le comté de Nicolet.—Etienne Beauchemin, Léon Marcotte, Sévère Régné, Bénoni Laplante, Joseph Gilbert, Charles Milot et Félix Boisclair, écuycrs.

Dans la paroisse de Saint-Bruno, dans le comté de Chambly.—Raphaël Lavoie, Dosithé St. Pierre, Frank Bruneau, Benjamin Shédler et Joseph Charon, écuycrs.

Lac, dans le comté des Deux-Montagnes.—Jean Marie Daragon, Jean-Baptiste Belaire et Léandre Lavallée, fils d'Alexis, écuycrs.

Dans la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, dans le comté de Chambly.—Adolphe Trudeau, Charles A. Pratt, Joseph A. Boutillier, Alfred Casson, père, et Michel Viger, écuycrs.

Dans la paroisse de Saint-Norbert d'Arthabaska, dans le comté d'Arthabaska.—Vincent Jutras, Pierre Juneau, Wilbrod Deniers, Octave Noël, Arsène Lafond, Cyrille Fournier et Alexandre Allie, écuycrs.

Dans le township de Stanbridge, dans le comté de Missisquoi.—Charles A. Rice, Joseph Couture, John H. Gough, Henry Carlton Hall et Nazaire A. Paré, écuycrs, du dit township de Stanbridge, dans le dit comté.

Bulletin Telegraphique.

Québec, 7.

Le contrat pour les piliers du pont en fer qui doit être jeté sur la rivière Jacques-Carrier, pour le chemin de fer du lac St. Jean, a été accordé à M. B. Gibson, de Whitby, Ont., qui a construit une partie du chemin de fer Q. M. O. et O. Les travaux commenceront immédiatement.

—La compagnie des chars urbains de la basse-ville a décidé de prolonger sa ligne jusqu'à la barrière de la rue St. Valier.

—Elzéar Happel a été nommé capitaine du vapeur Rimouski, en remplacement du capitaine Lavoie qui a été destitué pour faire place à un ami politique.

—La législature locale reste prorogée jusqu'au 15 mai et ne sera pas alors convoquée pour la dépeche des affaires.

—Une assemblée considérable des conservateurs a été convoquée pour cette après-midi à Lévis concernant avec la question Letellier. Quelques-uns des club conservateurs de cette ville sont dégoûtés de la conduite de sir John et veulent qu'il résigne.

Ottawa, 7.

Samedi à une assemblée des commissaires de police, le député shérif Sherwood a été nommé chef de police, en remplacement de M. Langrell qui a accepté la position d'inspecteur des marchés.

Toronto, 7.

M. Thomas Defries, de la société Davies et Defries, brasseurs, a été lancé hors de sa voiture, vendredi soir, et s'est fracturé le bras droit. Il s'est aussi infligé des blessures à la tête qui mettent ses jours en danger.

Galt, 7.

Vers quatre heures samedi après-midi, M. John McColl, cultivateur, résidant près de Branchton, et âgé d'environ 60 ans, est mort subitement d'une maladie de cœur, dans l'hôtel Colwell en cette ville.

Halifax, 7.

Un terrible accident est arrivé hier matin, près de Ketch harbor, à 15 milles de cette ville. Quatre hommes nommés respectivement Stephen J. Cheshire, C. Mackay, Simon Mackay et James Connors se rendaient en chaloupe au phare Sambro, lorsque pour abréger leur trajet ils s'avisaient de passer par un petit détroit près de Morriss Point. Le courant à cet endroit est d'une force extrême et il est presque impossible d'y passer en chaloupe. Nos hommes s'y aventurèrent cependant, mais leur témérité devait leur coûter la vie. La chaloupe chavira et tous quatre furent précipités dans la rivière. Quoique bons nageurs ils ne purent lutter contre le courant et se noyèrent.

FRANCE.

Les élections de 21 membres de la chambre des députés ont eu lieu hier et n'ont excité que peu d'intérêt. Dans 18 districts des candidats républicains seuls ont été mis en nomination. A St. Nazaire le candidat légitimiste n'a pas d'adversaire. Les Bonapartistes et les républicains font la lutte dans la Haute-Garonne. Dans le 8e arrondissement de Paris les candidats Bonapartistes, Orléanistes et Cléricaux sont victorieux.

Godille, bonapartiste, a une majorité sur ses adversaires. Son élection au second ballottage est certaine. Audrix, préfet de police, a été élu sans opposition à Lyons. A Bordeaux, un candidat républicain modéré a défait le révolutionnaire Blanqui.

ITALIE.

Comme la reine Victoria désire garder le plus strict "incognito" le sultan de Turquie a renoncé à son projet d'envoyer une députation à Baveno.

Une dépêche de Rome mande que le cardinal Nina, secrétaire d'état du Saint-Siège, a reçu une dépêche importante de Bismark. Les difficultés qui s'opposaient à une entente avec l'Allemagne ont probablement disparu.

RUSSIE.

Garibaldi est arrivé à Rome dans un état de grande faiblesse. On a été forcé de le porter sur un lit de son carrosse à la maison de son fils Menotti. Le roi a envoyé son aide-de-camp pour lui rendre visite. On dit que la visite de Garibaldi n'a aucune signification politique.

La police a arrêté un nommé Bartlavitch, lithuanien polonais, supposé être l'individu qui a fait feu sur le chef de police Drentelm. Ce dernier a reçu de nouvelles lettres de menaces. Il a envoyé sa résignation au Czar qui a refusé de l'accepter.

Scène de la vie réelle.

Scène de la vie réelle au Far West. Deux bouviers du Nebraska se prennent de querelle dans la prairie. La haine leur monte à la gorge, et chacun fait un pas en avant pour se jeter sur son compagnon devenu son ennemi mortel. Mais aucun des deux hommes n'est armé. Tout à coup, la même idée atroce traverse en même temps le cerveau des deux pères. A l'horizon, sur le ciel bleu se détache la silhouette d'une hutte de « settler. » C'est la cabane de planche qui leur sert d'abri commun. Dans la hutte une arme est accrochée à la paroi intérieure, arme unique, un fusil chargé avec lequel on peut tuer un homme. Tous deux se ruent, la cabane est à un mille de distance. Quelle course ! chacun de ces hommes l'a compris, au bout de ce mille de prairie c'est la mort de l'ennemi, c'est la vengeance, c'est aussi la vie sauvée, car le vainqueur de cette étrange lutte, celui qui atteindra le premier au but, celui-là dérochera le fusil et tuera le retardataire.

Ils s'élancent. Tous deux sont de force égale. Même haleine puissante, mêmes jarrets nerveux. Côte à côte sur la même ligne ils bondissent et devant eux la distance se rapproche. L'un d'eux chancelle, son pied a glissé sur une touffe d'herbe, il tombe. Comme un ressort il se relève et en deux bonds il a regagné l'espace perdu. Un hurlement de rage s'échappe de la poitrine de son ennemi qui fait volte face et fond sur le nouveau venu. Une lutte corps à corps s'engage. Les poings, les pieds, les ongles, les dents, tout est arme pour attaquer ou se défendre.

Enfin, par un brusque mouvement l'un des combattants échappe à l'étreinte, et de nouveau se rue vers la hutte. Mais l'autre le suit, le rattrape et, haletants les ennemis se ressaisissent. Le combat a commencé à cinq pas de la cabane qui contient la mort ou la vie, lutte silencieuse et suprême. Un homme tombe vaincu. D'un bond l'autre est dans la hutte, et disparaît puis reparait sur le seuil, épaule et son ennemi est foudroyé, tandis que son meurtrier pantelant tombe épuisé de la lutte et expire à trois pas de sa victime.

ÉCHOS DE PARTOUT.

La Cour d'assises de la Seine vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité un garçon maçon du nom d'Auguste Baloché, âgé de trente-quatre ans, demeurant à Paris, 28 rue des Vignolles, pour avoir tué sa mère, Zoé Baloché.

Depuis longtemps cette malheureuse femme était en butte aux mauvais traitements de son fils, lorsque, le 25 novembre dernier, elle fut trouvée morte dans sa chambre à coucher.

Son cadavre, étendu sur le sol, présentait une plaie béante à la naissance du nez, entre les deux yeux. Le plancher du logement avait été récemment lavé; un bonnet de femme, une blouse et des linges ensanglantés étaient épars dans les deux pièces. On découvrit sous le lit d'Auguste Baloché un peigne à chignon dont les dents étaient cassées et un crochet d'emballer qui avait servi au criminel.

Le corps de Zoé Baloché était couvert de lésions et de blessures dont plusieurs avaient été occasionnées par des coups de botte; derrière la tête on remarquait des plaies disposées deux par deux parallèlement, à des distances égales et placées dans une position telle, que les dents du crochet saisi s'y adaptaient complètement. Toutes les preuves, du reste, et tous les témoins s'accordaient à accuser Auguste Baloché, dont la conduite envers sa mère naturelle a toujours été odieuse.

Personne n'a oublié l'abominable assassinat commis en 1870, à Hautefaye (Dordogne), au moment du plébiscite, par des paysans fanatisés qui brûlèrent vif M. de Money, après avoir voulu le forcer à crier: «Vive l'empereur!» et qui expièrent leur crime sur l'échafaud.

La Charente nous apporte le récit d'un crime de la même nature, qui a eu lieu cette semaine à Nonac.

Un jeune ouvrier cordonnier de Blanzac, nommé Chagnaud, faisait une partie de plaisir avec des camarades. Après dîner les jeunes gens sortirent sur la place publique et chantèrent la «Marseillaise».

Un individu s'adressa alors à Chagnaud, et l'apostrophant: «On ne chante pas cela ici!» dit-il, et, en même temps, il lui porta un premier coup.

Puis, l'individu en question, qui est de Nonac, entra chez lui, saisit un lourd bâton, et, revenant derrière le malheureux jeune homme au moment où celui-ci s'y attendait le moins, lui asséna de toutes ses forces un coup terrible sur la tête. Chagnaud tomba et s'écria: «A moi, je suis mort!»

A la suite de cet assassinat le meurtrier bonapartiste alla tranquillement au café et ne fut nullement inquiété. Chagnaud agonisa pendant trois heures, assis sur une misérable chaise, sans qu'il se trouvât personne pour lui offrir un asile.

Enfin, au moment où l'infortuné était près de mourir, un aubergiste de Nonac permit qu'on le mit sur un grabat de son grenier.

Chagnaud a expiré au milieu de ses amis tout en larmes et indignés, mais impuissants contre l'hostilité marquée de la population de Nonac.

Ce n'est que le surlendemain que le parquet et la police de Barbezieux prévenus, ont fait procéder à l'arrestation de l'assassin.

A VENDRE AU BUREAU DE "LA PATRIE."

JEANNE LA FILEUSE, ÉPIQUE DE L'ÉMIGRATION FRANCO-CANADIENNE AUX ÉTATS-UNIS. PAR H. BEAUGRAND. PRIX: 75 Cts.

Un joli volume in 12 de 300 pages. Adresser toutes commandes à H. BEAUGRAND, [Éditeur de "La Patrie," Montréal, PRIX: 75 Cts.]

LA QUESTION DU JOUR.

M. Ernest Tremblay, ci-devant du "National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé: LA QUESTION DU JOUR qu'il a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant-gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de 15 cents, plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi.

Maison LANTHIER & CIE., AU PUBLIC.

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier, No. 712, rue Notre-Dame

a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouler toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition.

Un échantillon de 10 qrs sera accordé à toute personne payant argent comptant. De plus il n'y aura qu'un seul prix au nouveau magasin. M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial. La maison continuera à importer des Chapeaux, Fourrures, Gants, Parapluies, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B. — N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 271, Rue Notre Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps qu'on reçoit en ce moment.

M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie., et toute personne endettée envers la dite maison est priée de vouloir bien venir régler son compte le plus tôt possible.

FARINE PRÉPARÉE POUR LES PATISSERIES

Cette farine a reçu la récompense D'UNE MÉDAILLE D'HONNEUR A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente aujourdhui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Épiceries.

BRODIE & HARVIE

Coin des Rues Craig et Bleury. 6 Mars 1879. — a

HOTEL DE VILLE, Montréal, 11 Mars 1879.

SON HONNEUR LE MAIRE SEVERE RIVARD, Ecr. se tiendra à son bureau, à l'hôtel de ville, tous les jours, depuis ONZE heures A.M. jusqu'à MIDI, pour la transaction d'affaires publiques.

Par ordre, CHS. GLACMEYER, Greffier de la Cité.

ON DEMANDE.

Un jeune garçon bien recommandé, parlant l'anglais et le français. S'adresser chez M. DENIS, peintre, 38, Côte St. Lambert.

PENSION.

On pourra procurer une bonne pension à prix modérés, à un ou deux messieurs, ou à un couple marié, au No. 41 rue Des Allemands.

PORTRAIT DU GRAND POÈTE CANADIEN OCT. CREMAZIE

Dessin de HENRI JULIEN. Publié par l'ADMINISTRATION du Journal "LA PATRIE."

Ce portrait dessiné par M. JULIEN d'après une photographie récente et d'une grandeur de 14 sur 18 pouces, est imprimé sur beau papier. C'est, croyons-nous, le seul portrait du poète qui ait été publié en Canada.

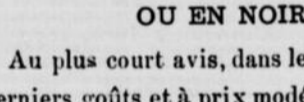
PRIX: 15 Cts. Adresser toutes commandes à H. BEAUGRAND, Directeur de la "Patrie," Montréal.

IMPRIMERIE LA PATRIE

22 Rue St. Gabriel. ON EXÉCUTE A CET ATELIER

Toutes sortes d'impression, EN OR, EN BRONZE, EN ARGENT, EN COULEUR, OU EN NOIR.

Au plus court avis, dans les derniers goûts et à prix modérés.



Berard & Major CARROSSIERS

No. 1039 RUE Ste. CATHERINE. NOUS avons en main à notre établissement, 1039 rue Ste. Catherine, un assortiment complet et varié de toute espèce de voitures et buggies, comme suit: Berceuses, Chars-à-Bauces, Phaetons de Docteurs, Buggies de Surrey, Phaetons de Dames, Buggie, forme de boîte de voitures de Québec, Wagons Express, Dog Carts, Etc., etc., etc.

Nous garantissons que nos marchandises sont de première classe en tout point. Venez nous voir. 5 avril—cm

COUR DE CIRCUIT.

No. 8035. Joseph Bourdon et Napoléon Préfontaine, commerçants, de Montréal, Demandeurs, vs. Edman Brown, du même lieu, Défendeur, et Prévost & Préfontaine, Ecrs., avocats distrayants.

Il sera vendu par autorité de justice, par encan public et par suite de saisie-exécution, le 17ème jour du mois d'Avril 1879, à deux heures de l'après-midi, au domicile du Défendeur en cette cause, en la Cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en meubles de ménage, etc, qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

ALPH. LANDA, H. C. S. Montréal, 5 avril 1879.

COUR DE CIRCUIT.

No. 10590. Eugène Picards, charretier, du Sault-aux-Recollets, dans le district de Montréal, Demandeur, vs. George Bowie, de Montréal, Défendeur, et Prévost & Préfontaine, Ecrs., avocats distrayants.

Il sera vendu par autorité de justice, par encan public et par suite de saisie-exécution, le 17ème jour du mois d'Avril 1879 à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit Défendeur en la cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en un miroir et une pendule qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

ALPH. LANDA, H. C. S. Montréal, 5 avril 1879.

COUR DE CIRCUIT.

No. 8036. Augustin Dalnde, charretier, de la cité et du district de Montréal, Demandeur, vs. Marian Gray & vir, de Montréal, Défendeurs, et Prévost & Préfontaine, Ecrs., avocats distrayant.

Il sera vendu par autorité de justice, par encan public et par suite de saisie, exécution le 15e jour du mois d'Avril 1879, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile des Défendeurs en cette cause, en la cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en meubles, cheval, etc, qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

ALPH. LANDA, H. C. S. Montréal, 5 avril 1879.

Ventes par Encan

PAR BENNING & BARSALOU. VENTE DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR PAR ENCAN

Pour régler des comptes de société. Les sous-signés ont reçu instruction de vendre à leurs salles Nos. 126 et 128 rue St. Pierre,

Jeu di le 10 Avril prochain Cette magnifique bâtisse faisant face au Carré Victoria, portant les Nos. 6, 8 et 10 et connue sous le nom de "Albert Buildings", étant en pierre de taille et couvrant une superficie de terrain d'environ 16,000 pieds. Cette bâtisse sera vendue en un lot ou chaque magasin séparément. Elle est maintenant occupée par la banque des Artisans, W. J. McMaster et Cie, et la succession Geo. Winks et Cie.

Cette propriété est certainement une des plus avantageuses de la ville, pour le commerce de gros ou les banques. Conditions très libérales.

VENTE A ONZE HEURES, BENNING & BARSALOU Encanteurs.

Pour la succession Geo. Winks et Cie. Meubles de Ménage de Prix.

Les sous-signés ont reçu instruction de vendre à la résidence de feu Damase Masson, No. 361 rue Bleury, seconde maison au-delà de la rue Sherbrooke,

MERCREDI le 16 AVRIL Tout l'ameublement de cette maison. Les détails seront publiés dans une prochaine annonce.

Vente à NEUF heures et demie. BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

PAR J. E. DERY & CIE., A QUEBEC. Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements. Dans l'affaire de Laroche et Scott, contracteurs de chemin de fer, Faillits.

Le synde soussigné vendra à son bureau No. 25 rue St. Pierre, en la cité de Québec, LUNDI le 12 MAI prochain

88,826 parts dans la Compagnie du chemin de fer de Lévis et Kébec.

Les parts sont de dix piastres chacune. Conditions de vente: un quart payable immédiatement après l'adjudication et la balance dans les trois jours qui suivront la vente.

Vente à ONZE heures A. M. ALFRED LEMIEUX, Syndic. J. E. DERY & CIE, Encanteurs.

Québec, 27 mars 1879. Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements. La Banque Ville-Marie, Demanderesse.

John Rice, de la dite cité de Montréal, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause. C. BEAUSOLEIL, Syndic officiel.

Bureau de Beausoleil & Kent, 55 rue St. Jacques. Montréal, 4 avril 1879.

Saïrac.

399, Rue Notre-Dame Vins, Liqueurs, Bieres, Porters et Cigares de première qualité.

JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

PIERRE DENISEN PEINTRE D'ENSEIGNES.

38, Côte St. Lambert. Enseignes, Décorations, Réparations de Magasins et de Bureaux, Blanchissage et tous les travaux de peinture.

PAPIERRIGOLLOT OU MOUTARDE EN FEUILLE POUR SINAPISMES

MEDAILLE DE BRONZE Médaille d'Argent. Paris, 1855 Havre, 1868 1868 MEDAILLE D'OR 1873 Lyon, 1872.

Cette nouvelle forme de sinapisme, propre, commode, d'une action toujours certaine, a été adoptée par les hôpitaux de Paris, par le ministère de la guerre, dans le service des ambulances et hôpitaux militaires, et après dix mois d'expériences en mer, par le conseil de santé de la marine française.

A étranger, le Papier Rigollet a également fait son chemin; l'armistice anglais en a prescrit l'usage à bord des navires de l'Etat, plusieurs hôpitaux civils de Londres ont adopté l'exécution de tous les autres; les hôpitaux de Vienne (Autriche) ont imité ceux de Londres, enfin l'hôpital général de Constantinople suivi l'exemple des hôpitaux que nous venons d'énumérer.

Ces faits nous une démonstration irrécusable des qualités de ce nouveau produit. Se méfier des contrefaçons et exiger la signature: F. RIGOLLOT Paris—24, Avenue Victoria—Paris et dans toutes les Pharmacies

COMMERCE.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Or à 100. Greenbacks ont été achetés de 1/2 00 et vendus de 0 à 0.

COTES DES FONDS.

Table with columns: Valeur, Acheteurs, Vendeurs. Lists various banks and financial instruments like Banque de Montréal, Banque Ontario, etc.

CHANGE.

Banques de Londres, 60 jours, 109 1/2 à 000. Traite en or sur New-York, 1/2 de prime.

MARCHÉ EN GROS.

Table listing various commodities and their prices, such as FARINE, Extra supérieure, Blé d'inde, etc.

PRIN DU MARCHÉ DE DÉTAIL. DE MONTREAL.

Table listing various commodities and their prices, such as Farine de blé, Farine d'avoine, Blé, etc.

EDITION DE 5 HRS.

MONTREAL AU JOUR LE JOUR. CHRONIQUE LOCALE.

—On dit que le Grand-Tronc a réduit de 10 par cent le salaire de ses employés.

—La cause de Sophie Bissonnette est remise au 15 courant.

—L'association canadienne de la presse tiendra son assemblée annuelle le 22 juillet prochain à Kingston.

—Cinquante personnes ont demandé asile pour la nuit dans les différentes stations de police de la ville hier soir.

—Aujourd'hui commence pour les juifs le temps paschal, pendant lequel ils ne mangent que le pain sans levain. Cette solennité dure 8 jours.

—Une action en dommages pour le montant de \$5,000 a été intentée par Richard A. Foster, de Picton, Ont., contre John Taylor, syndic officiel de cette ville.

—Samedi soir, le constable Miller a arrêté une jeune fille de 15 ans, nommée Rose Lafontaine dans une maison mal fameée de la rue Jacques-Cartier.

—Margaret Dillon, vagabonde, âgée de 50 ans, a été arrêtée samedi pour avoir dérobé une pièce d'indienne dans le magasin de MM. Boisseau et frère, rue St. Laurent.

—Le jugement dans la cause de la Banque d'Hochelega vs. Goldring, a été rendu samedi. Le capias a été maintenu et le cautionnement qui avait d'abord été fixé à \$75,500 a été réduit à \$34,500.

—Ce soir, 7 avril, aura lieu au Cabinet de Lecture Paroissiale, No. 327, rue Notre-Dame, une assemblée du Comité Général de l'œuvre d'érection d'un monument au fondateur de Montréal, M. de Maisonneuve. Le Comité Exécutif fera son rapport. Le public est invité à assister à cette assemblée.

—Le cadavre de George H. Flint qui est actuellement à la morgue sera envoyé ce soir aux Etats-Unis où il doit être inhumé. M. Holmes, propriétaire de l'American House, sur la demande de la mère du défunt, s'est chargé de faire transporter le cadavre à la gare Bonaventure.

—Les nommés Taylor et Packer trouvés coupable de vol à la banque Ville-Marie ont été condamnés à cinq années de pénitencier chacun. Taylor est un homme d'environ trente-cinq ans et dont la physionomie annonce beaucoup en sa faveur. Il a eu le malheur de perdre son épouse depuis son arrestation et il laisse plusieurs jeunes enfants dans la détresse.

—Vers trois heures hier après-midi, la gouttière de la maison près du magasin de fourrages de Brabadi est tombé sur la tête d'un jeune homme qui passait et a failli le tuer. Heureusement il n'a reçu que quelques contusions mais en revanche son chapeau de castor a considérablement perdu de ses formes provoquant qui excitaient quelques minutes auparavant l'admiration des passants.

—Mme Jennie Kirk qui est arrivée du Wisconsin en cette ville, la semaine dernière, à la recherche de son mari, a trouvé dans la société St. Patrice des amis qui lui ont donné un asile temporaire et ont contribué à payer son passage afin qu'elle puisse retourner chez elle. Cette pauvre femme a presque perdu tout espoir de retrouver son mari qui a quitté sa demeure une semaine avant Noël, disant qu'il allait acheter une terre et reviendrait le samedi suivant. Elle attendit quatre semaines et ne reçut aucune nouvelle. Apprenant alors qu'il avait acheté un billet de chemin de fer pour Montréal, elle est venue en cette ville. Les parents de son mari à Terrebonne l'ont accueilli avec froideur; ils ont dit qu'ils n'avaient pas entendu parler de Kirk depuis quatre ans et que ce jeune homme avait quitté la demeure paternelle à l'âge de quinze ans.

—Le Colonel David E. Austin, le capitaine Frank Dillon et M. J. Martin Ransom, du 13e régiment de New-York sont arrivés en cette ville afin de faire les préparatifs nécessaires pour la visite de leur régiment à Montréal, le jour de la fête de la reine. Le régiment arrivera à Montréal le 23 mai et prendra ses quartiers dans le Victoria Skating rink. Les propriétaires de l'hôtel Windsor sont chargés de préparer cette salle pour l'accommodement des militaires. Le 13e régiment compte 500 hommes.

—Vers onze heures, samedi, une alarme sonnée de la boîte 82, a appelé la brigade pour éteindre un incendie qui venait de se déclarer dans la maison portant le No. 103, rue Beaudry. Les dommages sont peu considérables.

Dimanche matin, vers une heure, un incendie s'est déclaré dans une maison de la rue Mansfield. Lorsque la fumée qui s'échappait des croisées en arrière de la bâtisse fut aperçue par un homme de police, le feu avait déjà fait des progrès considérables. La brigade arriva en quelques minutes et après une heure de travail sans relâche les pompiers purent se rendre maître des flammes. On croit que le feu a pris origine dans la chambre des fournaises. Les pertes s'élèvent à environ \$1,000 et sont couvertes par les assurances.

Vers 3-10 heures durant la même nuit la brigade fut appelée au No. 19, rue William où un incendie venait de se déclarer dans des papiers et des vieux livres. On éteignit ce commencement d'incendie avec un balcock portatif; dommages insignifiants.

—Les commissaires des licences se sont assemblés samedi matin pour prendre en considération les demandes de licence. Après une longue discussion avec les représentants de la tempérance, des licences ont été accordées aux personnes suivantes: Leon Belleville, Martin Barrette, Chs. H. Crossen, S. Compain, Aubin Du Perrouzel, Joseph Edmond, Jos. M. Gianelli, Noel Goyette, Israel Goyette, Eucher Lusier, Geo Maybank, John M. Mullin, Edmond Morrison, Patrick McEnroe, Israel Pelletier, H C Pattridge, William F Payne, Alphonse Poitras, Joseph Riendeau, Francis Sumner et Edouard Vervais.

Les commissaires n'ont pas encore rendu leur décision pour les suivants: Thomas Burdett, François Bélanger, Adolphe Bourgeois, William Bogie, Arthur Beau, P. T. Duggan, Annel DeLongret, Norbert Paynim et Leon Vervais.

—Il y a quelques jours un jeune homme du nom de Patton est tombé malade des fièvres typhoïdes et a été transporté à l'hôpital. Un monsieur qui s'intéressait à son sort, trouva dans ses papiers une police d'assurance pour la somme de \$1,000. Le prochain paiement devenait dû dans deux jours et s'il n'était pas fait au temps convenu la police se trouvait nulle. Le monsieur se hâta de faire ce paiement qui était de \$6.50 et conserva ainsi le droit de la personne assurée. Le jeune Patton est mort quelques jours après et la compagnie a donné le millier de piastres à sa mère dont il était le seul soutien.

—MME GILDONNE, ancienne propriétaire du Grand Vatel, informe sa nombreuse clientèle qu'elle vient de changer le nom de son restaurant du "Cordon Bleu" en celui de "Restaurant St. Vincent" et que, pour mieux assurer le bon fonctionnement du service, elle s'est adjointe un associé, M. L. Félay. On trouvera toujours, au nouveau restaurant, bons mets, bons vins et bons cigares, aux prix les plus réduits. Grande célérité dans le service. N. B.—M. L. Félay continue son commerce de tailleur au No 30 rue St. Vincent.

—A PILON, JOLICOEUR & FRERES, ont l'honneur d'annoncer au public de Montréal et des campagnes environnantes qu'ils ont maintenant dans leurs nouveaux magasins avec un stock de Marchandises Sèches tous nouveaux de \$50,000 acheté avant la hausse du tarif, près de l'ancien grand magasin rue Ste. Catherine, Nos. 633 et 635 au coin de la rue Jacques-Cartier, vis à vis la banque d'Épargne. M. Pilon de l'ex maison A. Pilon & Cie invite cordialement toutes ses anciennes pratiques à lui continuer l'assouagement qu'elles lui ont continué jusqu'aujourd'hui. Un grand nombre de commis du grand magasin seront au comptoir pour servir leurs amis comme par le passé. Parmi ceux-là nous sommes heureux de pouvoir nommer MM. Lafrance, O'Donohue et Brault et Melle John première modiste et M. MacBeth, tailleur. Voir l'annonce dans une autre colonne.

—M. CHS. DESJARDINS & CIE., 637 et 639 rue Ste. Catherine, viennent de recevoir leur stock de printemps. Les nouveaux chapeaux sont tout ce qu'il y a de plus nouveaux sur le marché et les prix sont comme toujours à la portée de toutes les bourses. Ils ont ouvert une succursale de leur établissement au No. 601 rue Ste. Catherine, porte voisine de Dupuis et frère, et nous sommes heureux de constater le succès de cette maison qui compte à peine deux ans d'expérience. En étudiant les besoins et les goûts de leurs clients MM. Desjarlins et Cie ont réussi à résoudre le problème de vendre les meilleures marchandises aux plus bas prix et nous les en félicitons sincèrement.

—M. LEBLANC PAR CIE.—Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 537 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchoucs, etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchés que l'on vous offre. Le No. est 537 rue Craig.

—BONNE NOUVELLE.—M. Marien & Cie., viennent d'ouvrir un magasin de chapellerie et de fourrures au No 618 rue Ste. Catherine. M. Marien, un ancien employé de la Maison G. Desjarlins & Cie., a l'honneur d'inviter ses nombreuses pratiques de la ville et de la campagne à lui continuer leur bienveillant patronage. Assortiment spécial de Chapeaux en feutre et en duvet et spécialité de Chapeaux de soie. Marien & Cie., 618, rue Ste. Catherine à l'enseigne du buffalo; ancien magasin de Champagne & Cie.

Tribunaux.

BANC DE LA REINE.

Présidence de l'Hon. Juge-en-Chef Dorian. Philip Chester subit son procès sous prévention d'avoir le 13 décembre 1878, en la cité de Montréal, volé une boîte à argent contenant la somme de \$100, la propriété de William Robertson.

Il est trouvé coupable. M. Kerr comparait pour l'accusé. Sur motion de MM Archambault et Devlin, la cour prononce les sentences suivantes:

Thomas Boylan, vol, 15 jours de prison commune; Alexandre Aquin, vol, 2 mois do do;

Michael O'Neil, assaut, 12 moi do do; William Packer, vol, dans une banque 5 ans de pénitencier;

Charles Taylor vol do, 5 ans do; Michael Hennessey et Patrick Carroll, vol de grand chemin, le premier 5 ans do, et le second 3 ans do;

Joseph Boucher, vol, 5 ans do; Thomas Fuller, vol, 3 ans do; Casimir Daoust, vol, de grand chemin 2 ans do;

Thomas Kelleher, vol, 2 ans do; Eugène Dubé, vol, 2 ans do;

Joseph Desgroscliers, vol de chevaux, 2 ans do; George Descarie, vol avec effraction, 2 ans do; Altrad Charbonneau, vol do do, 2 ans do;

Joseph Valade, vol do do, 2 ans. Joseph Amesse, trouvé coupable d'avoir refusé de pourvoir à la nourriture nécessaire pour la vie de sa famille, promet de le faire à l'avenir et est envoyé en prison pour trois jours.

RECORDER.

Douze prisonniers ont comparu ce matin devant Son Honneur le Recorder.

Rose Lafontaine, 15 ans, trouvée dans une maison mal fameée, 5 ans de détention dans la maison du bon pasteur.

Joseph Prévost, 24, corbillonier, ivresse et refus de payer son charretier, \$1 ou 8 jours.

Joseph Poirier, 22, meublier, pour avoir causé des dommages à la propriété et avoir assailli la police, \$10 ou 2 mois pour l'assaut et 1 mois pour le second délit.

Damase Béliveau, 27, charretier, ivresse, perturbation de l'ordre et assaut sur la police, \$10 ou 2 mois.

Jane Robinson, 37, épouse de Wm. Malcolm, ivresse et assaut sur son mari, 2 mois.

Charles Lappin, 23, charretier, assaut indécrot sur la personne de Margaret Shaw, 6 mois.

John Fitzgerald, 16, fabricant de cigares, pour avoir obstrué le trottoir, \$2.50 ou 15 jours.

Thomas Begler, 23, journalier, trouvé ivre sur la rue Smith, \$2.50 ou 15 jours.

Terence McGauvran, 39, ivresse et vagabondage sur la rue Young, 1 mois.

John E. Colston, 20, charretier, même délit, \$2.50 ou 15 jours.

Alfred Gagnon, 44, ivresse et perturbation de l'ordre près du marché Ste. Anne, 10 jours.

Margaret Dalton, 50 ans, vol de marchandises sèches, 6 mois.

25. Cartes d'affaires, têtes de compte Memorandums, imprimés à bon marché au bureau de la PATRIE, 22 St. Gabriel.

CHEMIN DE FER Q. M. O. et O.

DIVISION OUEST.

Excursion des Fêtes de Pâques. Des billets seront en vente sur cette ligne les 10 et 11 du courant au prix ordinaire d'un billet de première classe, plus un tiers, pour aller et retour, depuis le 10 Jusqu'au 14 AVRIL inclusivement.

C. A. SCOTT, Surintendant général. el-36

AVIS.

Toutes personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu PATRICK LAWLOR, en son vivant de Montréal, gentilhomme, sont priées de présenter leurs réclamations, dument attestées, au bureau de MM. J. H. et A. G. ISAACSON, notaires, No. 28 rue St. François-Xavier. Et toutes personnes entendues envers la dite succession sont notifiées de venir régler au domicile de la soussignée, No. 9 rue Courville, Montréal. MARGARET DESMOND, Exécutrice testamentaire.

AVIS.

Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la communauté de biens qui a existé entre feu James Pagan, en son vivant, de la cité de Montréal, et Dame Emily Clark, sont requises de filer les dites réclamations, dument attestées, entre les mains des soussignés. J. H. et A. B. ISAACSON, Notaires. 28 rue St. François-Xavier.

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'à l'avenir le Bureau des Commissaires des Licences

Lundis et Samedis. A CHAQUE SEMAINE, A DIX HEURES et DEMIE de l'avant-midi à ses salles

175, RUE ST. JACQUES. Par ordre du Bureau, WILLIAM AHERN, Sec. des Commissaires de Lic.

Montréal, 30 mars 1879.

MACHINE A COUDRE DE SINGER

73,620 MACHINES. Ont été vendues en plus en 1878 que durant les années précédentes.

En 1870 nous avons vendues 127,833 Machines. " 1878 " " " 356,432 " "

Nos ventes ont augmenté énormément pendant les années de crise commerciale.

NOUS VENDONS AUCUNE MACHINE. LES TROIS QUARTS DE N'est véritable

Toutes les Machines SANS LA Marque de Commerce

Qui sont fabriquées dans le monde entier. CI-JOINTE.

Pour la commodité du public nous avons établi 1,500 sous agences aux Etats-Unis et au Canada et 2,000 en Europe et dans l'Amérique du Sud.

GRANDE REDUCTION DE PRIX. Ne gaspillez pas votre argent en achetant des contrefaçons sans valeur

Nous adressons notre catalogue illustré à ceux qui en font la demande à la SINGER MANUFACTURING Co.

BUREAU PRINCIPAL: 34 Union Square, New-York. AGENCE GÉNÉRALE DU CANADA: 281 Rue NOTRE-DAME, Montréal.

1 dollar par mois depuis \$5.00 Jusqu'à \$20.00 d'achat. CREDIT \$20.00 d'achat. 1 dollar par mois Audeus de VINGT dollars le paiement est divisé en 20 mois. depuis \$5.00 Jusqu'à \$20.00 d'achat.

LITTÉRAIRE & MUSICAL. MAISON ABEL PILON. A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur. LIBRAIRE-ÉDITEUR. 1-AH-S-33, rue de Fleurus, 33-PARIS.

Dictionnaires CREDIT DE VINGT MOIS Encyclopédies. Histoire, Géographie, Littérature, Sciences, Voyages. Ouvrages illustrés, Gravures, Publications artistiques, Musiques Etc., Etc.

M. E. Dansereau & Cie., 17 Cote St. Lambert, Montréal, Agents pour le Canada.

PROCLAMATION.

L. A. BEAUVAIS proclame qu'il a le meilleur assortiment pour ce printemps en fait de Tweeds, Draps, Tricotés, Diagonal et Melton qui puisse se trouver dans la cité. Vous pouvez voir à n'importe quelle époque un échantillon de ces marchandises dans les vitrines et arrêtez tous les jours si dans les vitrines et arrêtez tous les jours si vous le désirez. Il se fera un plaisir de vous montrer tous les nouveaux patrons pour la saison. Pour aujourd'hui il se contente de vous donner une idée des prix des vêtements faits sur commande.

Prix sur commande. HABILLEMENT en Tweed Ecossois, tous laine, fait sur commande au dernier goût, \$10.50.

HABILLEMENT en Tweed Canadien, de fine laine, fait sur commande, magnifique coupe, \$12.50.

HABILLEMENT fait sur commande, barré ou carreauté, coupe au désir de l'acheteur, \$13.50.

HABILLEMENT fait sur commande, de toutes nuances en Tweed Belge, \$14.50.

HABILLEMENT fait sur commande, derniers patrons, en Tweed Anglais barré, \$15.50.

HABILLEMENT fait sur commande au goût du jour \$16.50.

HABILLEMENT fait sur commande en Tweed Ecossois très fin, \$17.50.

HABILLEMENT fait sur commande, en Diagonal, Serge ou carreauté, \$15.50.

HABILLEMENT fait sur commande en Tricot de tous patrons \$18.00.

HABILLEMENT fait sur commande, en Tricot uni ou de fantaisie, \$20.00.

CHEZ I. A. BEAUVAIS, 190 Rue St. Joseph HAMILTON & CIE. 105, RUE ST. JOSEPH.

Magasin de Marchandises Soches. Reçoivent tous les jours des nouveautés en attendant la protection. Ils sollicitent cependant le patronage de leurs amis en attendant et ils promettent la satisfaction la plus complète à ceux qui feront leurs emplettes chez eux.

Spécialité de Marchandises d'Étapes, telles que Draps, Casimir, Tweeds, Etoffes à Robes noires et de couleurs; Cotons, Indiennes, Alpacas, etc.

On sollicite respectueusement la clientèle des compatriotes. Montréal, 12 Mars 1879. CHAS. MEUNIER. Epicerie, Vins et Liqueurs. En Gros et en Détail. A U N O. 35. Coln des Rues St. Dominique et Vitre, Montréal.

Dans les prémisses adjoignant cette Epicerie, se trouve un ETAL PRIVÉ DE BOUCHER où l'on trouvera toujours au plus bas prix les meilleures qualités de Viandes, Poisson, Légumes, etc., enfin tout ce que l'on peut désirer sur un marché public. Bière et Porter de Labatt Prescott en grandes et petites bouteilles.

FEUILLETON de la "PATRIE."

SUZANNE NORMIS

ROMAN UN PÈRE.

PAR

HENRY GREVILLE

Suite.

Le soir venait, un doux crépuscule gris-rosé tombait sur la campagne, la lune se levait à l'est dans une brume transparente; nous revînmes au logis, causant intimement comme des gens qui ne se sont jamais quittés, effleurant les théories pour revenir aux actualités, et parfaitement heureux je le crois, d'être ensemble.

La lampe était allumée dans la pièce du rez-de-chaussée qui nous servait de salle à manger, et Suzanne nous attendait, debout auprès de la table. La soupe fumait dans une grande soupière, l'argenterie brillait sur la nappe à côté des assiettes en terre commune, et le tout avait un air de bonhomie et de contentement rural indescriptible.

— Il y a du mieux depuis que je suis venu ici! dit Maurice en regardant autour de lui. Mon logis de garçon pour teneur n'avait guère que des toiles d'araignée.

Nous nous mîmes à table, plus heureux que nous ne l'avions été depuis que nous avions quitté la cousine Lisbeth. L'heure venue, je conduisis Maurice à la chambre que lui cédait notre vieux Pierre.

— Voilà tout ce que je puis vous offrir, dis-je à notre hôte.

— Je ne suis pas accoutumé à tant de luxe, répondit-il en riant. Après l'avoir quitté, je retournerai vers Suzanne, qui regardait la lune briller sur la mer, assise à sa fenêtre.

— Quel événement! lui dis-je quand je fus près d'elle.

— C'est incroyable! répondit-elle, et pourtant cela devait arriver. Je ne comprends pas comment nous n'y avons pas songé!

— Le mal n'est pas grand, repris-je; Vernex est un brave cœur, et, en somme, je suis bien aise qu'il soit venu.

— Moi aussi, murmura Suzanne.

XXXVI

Pendant les deux ou trois premiers jours, notre hôte fut d'une réserve presque exagérée. A peine assistait-il à nos repas, et alors la conversation roulait sur des sujets généraux tels que le rendement des impôts, les lois de l'esthétique et la prépondérance des opinions religieuses en matière politique. De tels entretiens n'avaient assurément rien qui pût paraître indiscret, et cependant le quatrième jour Maurice Vernex nous annonça son intention de retourner à Paris.

— Qui vous presse? lui dis-je.

— Des affaires laissées en souffrance... Ma présence est nécessaire pour les débrouiller.

— Mon ami, lui dis-je sérieusement, depuis votre arrivée vous n'avez pas reçu de lettres; vous n'avez pas loué cette maison dans l'intention d'y passer trois jours tous les deux ans. Souffrez donc que je conclue à votre plaisir. Vous craignez d'être importun, et vous vous en allez par discrétion. Eh bien, voici le fond de ma pensée: si nous acceptions ce sacrifice, nous en serions bien peu dignes; par conséquent, si vous partez, nous partons aussi, et nous irons cher-

cher ailleurs un nid que nous n'ayons pas usurpé.

— C'est votre dernier mot? fit Maurice avec une sorte de joie.

— Assurément.

— Alors, restons tous! s'écria-t-il avec un contentement visible.

Il fit venir le jour même quelques colis restés à la ville voisine, et une bonhomie qui nous fit grand bien à tous présida désormais à nos relations. Maurice était bon tireur, il avait apporté d'excellentes armes. Nous primes un rocher pour cible, et la falaise retentit journellement de nos exploits. Suzanne, de sa fenêtre, jugeait les coups et agita son mouchoir quand l'un de nous mettait dans le blanc, que nous avions fait avec du cirage.

Je devais à Maurice quelques explications; nos soirées d'autrefois avaient amené entre nous une entente bien intime que celle qui existe d'ordinaire entre gens du même monde, satisfaits de tuer le temps ensemble. Il était dès lors au courant des chagrins domestiques de Suzanne, et, depuis, les bruits de la ville lui avaient appris beaucoup plus long que je n'en savais moi-même. Un jour que nous revenions du tir par le plus long chemin, je lui racontai donc comment j'avais enlevé Suzanne; il m'interrompit:

— Ce lâche l'avait frappée? dit-il avec une expression de rage qui me saisit.

— Qui vous l'a dit?

— Ce n'est un secret pour personne; je suppose que les domestiques auront parlé.

— M'a-t-on blâmé? fis-je curieux soudain de savoir comment nous avions été jugés.

— Il n'y a eu qu'une voix pour vous louer. Lincy était universellement connu pour ce qu'il est. Mais vous avez agi très-sagement en vivant à l'écart comme vous l'avez fait, car il a remué ciel et terre pour vous retrouver, et je suis persuadé qu'il n'y a pas renoncé.

— Qu'il y vienne! dis-je comme je l'avais déjà dit deux ans auparavant. S'il veut l'avoir, il faudra que je sois mort.

Vernex me serra la main avec une force extraordinaire, et la conversation tomba.

Depuis ce moment, un bien-être indicible s'étendit sur notre paisible demeure. Nos causeries nos promenades, notre silence même avaient pris un charme tout particulier. Nul ne peut se représenter ce que la présence de notre hôte apportait d'éléments à notre intelligence, de satisfaction à notre curiosité. Pendant ces deux années, nous avions vécu comme des parias, heureux d'oublier et d'être oubliés; nous rentrions ainsi dans la société, dans la vie intellectuelle. Jamais notre solitude ne nous avait pesé, à Suzanne, je crois, pas plus qu'à moi; mais la tristesse était souvent assise à notre foyer désert. La venue de Maurice l'en avait bannie à jamais.

Quelle tristesse d'ailleurs eût résisté à ce franc sourire, à l'expression cordiale et spirituelle de cette physionomie, au regard sympathique et vif de ces yeux brun? Maurice était l'être le plus actif, le plus communicatif que puisse produire notre société, en restant dans les limites du bon ton; il échappait à l'écueil ordinaire de ces tempéraments en dehors, la vulgarité; rien n'était plus correct que sa tenue et son langage, et nul ne mettait plus de bonhomie dans sa façon d'être avec tous, grands et petits.

Juillet tirait à sa fin; on avait déjà essayé les bains de mer, et je mûrissais le plan d'une cabine en planche à mi-chemin de la falaise, quand Pierre m'aborda un jour d'un air préoccupé. Il était en tenue de gala et pétrissait la visière d'une casquette de livrée, échappée je ne sais comment aux vicissitudes de nos évasions.

— J'ai nne demande à formuler à monsieur, me dit-il avec une gravité surprenante.

— Formulez, mon ami, formulez votre demande.

— C'est que, monsieur, depuis que M. Vernex demeure ici, moi, je demeure dans la grange..

— Eh bien? trouveriez-vous qu'il est temps de troquer vos appartements?

— Non, monsieur, mais j'ai pensé que peut-être, si monsieur voulait bien m'accorder son agrément, avec la permission de monsieur, j'aurais bien aimé épouser Félicie.

Épouser Félicie, demeurer dans la grange.. Je ne saisis pas tout d'abord le rapport occulte entre ces deux idées.

— Félicie? fis-je d'un air peu intelligent, faut-il supposer, car Pierre, avec sa bonté ordinaire, vint à mon secours.

— Oui, monsieur; comme ça, je ne coucherais plus dans la grange.

— Ah! très-bien! fis-je. J'avais compris. Mais Félicie n'est pas très-jeune, et vous-même..

— Félicie a cinquante-neuf ans et demie, monsieur, et moi j'en ai cinquante-sept; la différence d'âge n'est pas considérable, et d'ailleurs ce n'est pas cela qui fait le bonheur.

Je n'avais rien à opposer à ce raisonnement.

— Épousez donc Félicie, mon ami, lui dis-je; je serai enchanté de vous voir mariés. A vrai dire, il y a une vingtaine d'années que vous auriez dû y penser.

— J'y avais bien pensé, monsieur, répondit Pierre dont le visage s'était épanoui; mais elle était un peu grognon; avec l'âge elle s'est amendée, ou bien peut-être c'est moi qui m'y suis accoutumé; mais je crois bien qu'à présent il n'y aura plus de bisbille entre nous.

— La demoiselle consent? dis-je avec une gravité comique.

— Oui, monsieur, elle consent, répondit Pierre, rayonnant d'aise. Elle va être bien contentée quand je lui dirai que monsieur ne met pas d'obstacle.

Cinq minutes après, Félicie, rougissante comme si elle n'avait eu que quinze printemps, vint me faire sa révérence; j'adressai un petit discours aux financiers, et je les congédiai. Comme ils s'en allaient, une réflexion me vint:

— Dites donc, Pierre, comment vous mariez-vous? Nous n'avons pas six mois de domicile!

Les bras tombèrent au pauvre garçon, qui me regarda d'un air piteux.

— Combien avons-nous, monsieur?

— Quatre mois et huit jours.

— Eh bien, cela ne fait plus que sept semaines à attendre. Pendant ce temps-là, nous allons toujours faire venir nos papiers.

Pierre s'éloigna, consolé, et je pensai à part moi que ceux qui n'ont plus longtemps à vivre sont moins impatients de l'avenir que ceux qui ont de longues années devant eux, ce qui n'est pas logique absolument parlant. J'allai raconter ces événements à Suzanne, et je la trouvai dans le jardin; Maurice lui faisait la

lecture pendant qu'elle brodait une immense tapisserie qu'elle s'était fait venir de la ville. Je restai immobile sur le seuil du jardin à regarder le charmant tableau qu'ils faisaient à eux deux. La tête brune et sérieuse du jeune homme formait un contraste original avec la beauté blonde et vaporeuse de Suzanne; le rideau de feuillage qui servait de fond, le ruisseau coulant qui dessinait un premier plan, les couleurs vives de la laine, tout, jusqu'aux teintes neutres et douces de leurs costumes, formait un ensemble "fait à souhait pour le plaisir des yeux."

A Continuer.

POURQUOI tuer la lionne si vous laissez vivre les lionceaux? A quoi bon détruire les punaises si vous laissez vivre leurs œufs? Cette destruction des œufs qui vous débarrasse pour toujours de cette race maudite ne peut être obtenue que si vous employez la poudre "DESERTEUR". Elle est d'autant plus merveilleuse qu'elle ne contient aucun poison, peut par conséquent s'employer sans danger, dans les lits, berceaux, armoires, buffets, etc. Se vend chez tous les pharmaciens, épiciers et marchands de couleurs. Prix de la boîte 25c.

Imprimerie LA PATRIE

22, rue St. Gabriel

On imprime à cet établissement

- AFFICHES, grandes et petites
- PROGRAMMES,
- CIRCULAIRES,
- FACTURES,
- RECUS,
- BILLETS,
- MEMORANDUMS,
- Etc., Etc., Etc.

Ponctualité, Bon marché, Dernier goût, Entière satisfaction.

Au Grand Vatel

30 RUE ST. JACQUES
CAFÉ RESTAURANT.
M. Duperrouzel,
Spécialité de Café français, de vins français et Allemands et de fines liqueurs françaises.
Salon particulier pour Messieurs.
Journaux parisiens et Canadiens.
On se charge des commandes des diners de société.
N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

JODOIN & CIE.,

Manufacturiers de
POELES, PELLES, ETC.
Bureau et magasin
No. 399 RUE ST. PAUL, MONTREAL.
Succursale
NO. 14 RUE ST. JEAN QUEBEC.
EUREKA, fleur de fine champagne, la plus hygiénique et la plus digestive des queurs préparées par J. Fiton aîné et J. Nouvelle, A Bordeaux, France, et à vendre par Blendeau Racine, au Sazerac, 290, rue Notre-Dame.—1

CADIEUX & DEROME

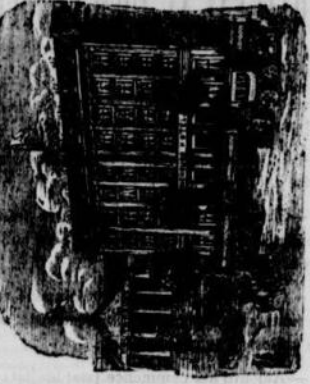
LIBRAIRES-EDITEURS,
No. 207, RUE NOTRE-DAME No. 207
H. C. CADIEUX, L. J. A. DEROME,
Ci-devant employés de la Maison
J. B. ROLLAND & FILS,
Spécialité de Livres et d'objets de Piété à grand marché. Littérature Religieuse Morale. Papier peint (Tapiserie) dans tous les genres et pour tous les prix.

AVIS.

La Nouvelle Compagnie de Gaz de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender sa charte et changer le nom de la compagnie; pour lui permettre de louer, vendre ou fabriquer des poêles de chauffage et de cuisine; pour se servir de la lumière électrique ou de toute autre lumière dans l'éclairage; pour acheter tout brevet pour la production de la lumière électrique; pour régler l'escompte sur les comptes de gaz suivant la condition financière de la Compagnie et pour d'autres amendements.
J. F. SCRIVER,
Secrétaire.
Montréal, 17 mars 1879.

Hôtels.

HOTEL RICHELIEU,



COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. VINCENT,
Vis à vis le Palais de Justice,
MONTREAL.

Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que **PHOTEL DU RICHELIEU** peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

I. B. DUROCHER, Prop.

HOTEL DU CANADA
Rue St. Gabriel
Montreal



Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Buvette.

PRIX:
DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR,
AIME BELIVEAU.
Propriétaire.

N.B.—On invite spécialement nos compatriotes des Etats Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.

PROVINCE DE QUEBEC.

Chambre du Parlement.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Prives de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Prives.

Toutes pétitions pour Bills Prives doivent être présentées dans les "deux premiers semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 1er avril 1879.

Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à

SAMEDI, le 19 avril prochain, inclusivement, pour la Confection et la pose d'un Appareil Calorifique aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les soumissions devront être endossées: "Soumission pour appareil calorifique."
Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Par ordre,
ERNEST GAGNON,
Secrétaire.
Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879.
N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.
15 mars 1879. 163

Chemins de Fer.

Chemin de Fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN de FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelega comme suit:
Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.
Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M.
Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelega à 5.30 P.M.
Le train de St. Jérôme à 7 A.M.
Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard.
Bureau général: 13 Place d'Armes.
STARNES, LEVE & ALDEN,
Agents des billets.
Bureau: au-dessus du Mechanic's Hall et 158 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.
CHS. A. SCOTT, Surintendant.
C. A. STARK, Agens général du fret et des passagers.

Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS.

Service régulier.—Vitesse et sécurité. De Montréal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Calumet.

Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures du départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET POPULAIRE et pour le service plus régulier des mailles, il a été décidé de

Reprendre les anciennes heures de départ et d'arrivée.

Les trains express et de la maille laisseront Hochelega pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M., et 4.45 P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.

Un train spécial laissera Hochelega pour Ottawa à 6.30 hrs. P.M. et rencontrera à la jonction de St. Martin le train express de Québec arrivant à Hull à 11.00 P.M. Ce train laissera Hull à 11.30 A.M. et rencontrera à la jonction le train de Québec qui arrivera à Québec à 10.10 P.M.

C. A. SCOTT, Surintendant général.

Chemin de fer Q.M.O. et O.

DIVISION EST.

A compter de LUNDI 17 Février

Les trains circuleront sur cette division comme suit:
Départ d'Hochelega. Arrivée à Québec. Train express: 3 hrs. p.m. 10.10 hrs. p.m. mixte: 7.10 a.m. 5.50 hrs. p.m.
RETOUR.
Départ de Québec. Arrivée à Montréal. Train express: 12.00 p.m. 7.30 hrs. p.m. mixte: 6.45 p.m. 10.30 hrs. a.m.
Les convois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelega.
Billets en vente aux bureaux de MM. Starnes, Leve & Alden, No. 292 rue St. Jacques, au No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelega et du Mile-End.
J. T. PRINCE.
Agent proposé au transport des passagers.

Remèdes par excellence.

Le BAUME d'ISLANDE
(GRÉRIE LES
Bronchites ou mal de Gorge, la Coqueluche, l'Asthme et toutes inflammations des membranes muqueuses.
PRIX: 25 Cts. PRIX: 25 Cts.

Pastilles Peristaltiques

Le seul remède certain pour la guérison de la Constipation, la Dyspepsie, les Hémorroides, l'Indigestion, les Maux de Tête chroniques, les étourdissements, les vers, etc., etc.
Petites boîtes, 25 cts; grandes boîtes, 50 cts.

Pastilles Pectorales de Cerises Sauvages.

Pour le soulagement et la guérison du Rhume, de la Toux, des Pertes de Voix, des Bronchites, de la Coqueluche et autres affections des membranes muqueuses de la Gorge et des Pouxmons.
En vente chez tous les droguistes en gros et en détail.
Assurez-vous que l'on vous donne le véritable remède.
22 25-26